

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1998^e SÉANCE : 30 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1998)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1998^e SEANCE

Tenue à New York le mercredi 30 mars 1977, à 10 h 30.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1998)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

La séance est ouverte à 11 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil [1988^e à 1991^e, 1994^e et 1996^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, du Burundi, de Cuba, de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, de la Mongolie, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, de Sri Lanka, de la Suède, du Togo, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leurs sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. Z. Banyiyezako (Burundi), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. T. B. Sam (Ghana), M. M.

S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), M. D. O. Mills (Jamaïque), M. F. M. Kasina (Kenya), M. C. D. Molapo (Lesotho), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. H. Rasolondraibe (Madagascar), M. M. Kane (Mauritanie), M. T. Puntsagnorov (Mongolie), M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. P. Florin (République démocratique allemande), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. A. H. Hussien (Somalie), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. A. I. Thunborg (Suède), M. A. Kodjovi (Togo), M. J. Petrić (Yougoslavie), M. Umba di Lutete (Zaïre) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil qu'une lettre nous est parvenue du représentant de l'Ethiopie demandant à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, conformément à la pratique et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, en vertu des dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. En raison du nombre limité de places disponibles autour de la table du Conseil, j'invite le représentant de l'Ethiopie à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. T. Bekele (Ethiopie) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

4. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur quatre projets de résolution présentés par le Bénin, Maurice et la République arabe libyenne et contenus dans les documents S/12309, S/12310, S/12311 et S/12312, qui ont été distribués ce matin.

5. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes réunis pour examiner la question de l'Afrique du Sud en réponse à une requête du groupe africain, dans le contexte de la résolution 31/6 de l'Assemblée générale relative à la question de l'apartheid et en vertu de la résolution 392 (1976) du Conseil de sécurité concernant les actes de violence à Soweto.

6. Dire que ce n'est ni la première ni la deuxième fois que le Conseil de sécurité est saisi d'une question liée à la politique de l'Afrique du Sud serait bien en dessous de la

vérité. Depuis 17 ans, le Conseil est appelé de façon répétée à porter son attention sur la politique du Gouvernement sud-africain. Il a examiné la politique sud-africaine d'*apartheid* et de prétendu développement séparé à la suite de Sharpeville et de Soweto. Il a été obligé de commenter l'occupation continue par ce gouvernement de la Namibie, un Territoire international, et les attaques de l'Afrique du Sud contre les pays africains voisins pour défendre cette occupation. De même, le Conseil a déploré le refus de l'Afrique du Sud de s'acquitter de ses obligations internationales aux termes de la Charte et de respecter les sanctions obligatoires des Nations Unies contre le régime illégal de Rhodésie du Sud. Nous sommes toujours saisis de ces questions, mais le cœur des problèmes complexes en jeu dans la question de l'Afrique du Sud est la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, et c'est sur cette politique que j'ai l'intention de faire porter mes observations aujourd'hui.

7. Aux termes de la Charte, l'un de nos objectifs principaux est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

8. Aujourd'hui, plus de 30 ans après l'inscription de ces mots d'espoir dans la Charte, le développement du respect international des droits fondamentaux de l'homme est une tâche qu'il nous reste encore à résoudre. Mais, dans un domaine des droits de l'homme, certains progrès réels ont été réalisés. L'ère coloniale touche presque à sa fin. Le changement de régime au Portugal en 1974 a annoncé la fin d'une période de l'histoire de l'Afrique au cours de laquelle le sort et l'avenir des peuples africains étaient dictés par des minorités étrangères. En Afrique australe, il reste maintenant à résoudre, en ce qui concerne le colonialisme, les situations en Namibie et en Rhodésie. Elles le seront bientôt soit grâce aux moyens pacifiques auxquels la Charte nous invite à avoir recours, soit par la violence, je le crains fort, si nous échouons dans nos efforts.

9. Mais qu'en est-il de la situation en Afrique du Sud même ? On voit dans ce pays des politiques et des attitudes qui ressemblent dans leurs aspects les plus négatifs aux politiques de l'ère coloniale en Afrique. Et pourtant, il ne s'agit pas d'une situation coloniale. Il s'agit d'une situation où des personnes d'origines différentes partagent depuis quelque trois siècles une terre étendue et prospère sans toutefois partager de manière équitable les privilèges et obligations d'une citoyenneté commune.

10. Le Gouvernement canadien a déclaré à maintes reprises son aversion pour la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et pour le système de discrimination raciale institutionnalisée qui est établi en vertu de cette politique. Le système d'*apartheid* est cruel et dégradant car il empiète sur la vie quotidienne et les possibilités de la grande majorité des citoyens de ce pays. Il ne leur est pas permis de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Leur vie est réglée par un

tissu de lois qui dictent quel travail ils peuvent faire, à quel niveau et moyennant quel salaire, quel genre d'enseignement leurs enfants peuvent recevoir, où ils peuvent vivre, s'ils doivent vivre séparés ou non de leurs familles, qui ils peuvent rencontrer et dans quelles circonstances. La cruauté du système réside non seulement dans les persécutions et les répressions quotidiennes des populations africaines et non blanches, mais également dans le fait que les hommes et les femmes ne peuvent espérer vivre une vie pacifique que s'ils acceptent le rôle inégal et inférieur qui leur est assigné par cette société, et ils doivent l'accepter à perpétuité, pour leurs enfants, pour leurs petits-enfants et pour toutes les générations à venir.

11. Une conséquence directe et inacceptable de l'*apartheid* est la politique de bantoustanisation. Le Gouvernement canadien, avec tous les autres Etats Membres de l'Organisation, a rejeté la prétendue indépendance du Transkei, premier produit du système des bantoustans. Nous l'avons fait parce que cela vise à présenter comme un acte d'autodétermination un système qui attribue des droits à 80 p. 100 de la population de l'Afrique du Sud dans 13 p. 100 seulement du territoire. Souvent, le territoire attribué aux Noirs est pauvre et ne peut être mis en valeur. En outre, les bantoustans sont divisés en 10 parcelles au moins de terrain minuscules et non viables, n'ayant pas de zones contiguës et séparées par des terres réservées à l'usage des Blancs. La politique des bantoustans est également un acte cruel de discrimination contre les millions d'Africains des villes qui ne sont attachés directement à aucune patrie et dont l'attachement présent et futur dépend de la ville industrialisée dans laquelle ils travaillent et des agglomérations lointaines d'où ils viennent travailler chaque jour. Ce n'est pas une solution aux besoins futurs de tous les Sud-Africains. Ces divisions économiques artificielles, en outre, n'ont pas de sens dans une économie nationale et internationale développée qui exige une intégration économique régionale croissante plutôt que le contraire.

12. Les actes de violence qui se sont produits à Sharpeville il y a 17 ans et à Soweto l'année dernière — ces derniers ayant fait au moins 400 morts — n'ont pas été le résultat d'une instigation de l'extérieur, comme l'a prétendu l'Afrique du Sud; c'est plutôt le reflet de la déception et du mécontentement profonds de la majorité et de sa volonté d'obtenir la justice qui lui est refusée depuis si longtemps. Elle tourne ses regards vers le nord et voit que tous ses voisins africains ont obtenu le droit de se gouverner eux-mêmes. Cela ne signifie pas que ces pays aient édifié des sociétés parfaites; aucun pays ne peut prétendre à un tel honneur. Les défis au développement en Afrique sont grands et les problèmes sont graves. Mais chaque pays, à sa façon, cherche à apporter à tous ses citoyens les fruits du développement. Les citoyens défavorisés de l'Afrique du Sud ne demandent ni plus ni moins que ces mêmes droits fondamentaux de l'homme, et ils n'auront de répit que cet objectif soit atteint.

13. Les événements de Soweto et ceux qui ont suivi ont été une terrible tragédie humaine. Mais la plus grande des tragédies a été la réaction du Gouvernement sud-africain devant ces événements. Des milliers de personnes ont été détenues sans connaître leur chef d'accusation ou ont été arrêtées simplement parce que c'étaient des dirigeants

sociaux, religieux ou politiques. Nombreux sont ceux qui ont été traînés devant les tribunaux en vertu de la législation répressive de l'*apartheid*. Pas moins de 18 personnes auraient perdu la vie au cours d'interrogatoires et en captivité, et tout porte à croire que de nombreuses autres ont été torturées ou soumises à une coercition injustifiée.

14. Nous rappelons qu'en octobre 1974 [1800^e séance] le représentant de l'Afrique du Sud a dit ici même que son gouvernement avait l'intention d'abolir la discrimination fondée sur la race. Nous avons attendu en vain des mesures constructives en ce sens. Des changements mineurs ont eu lieu, et il faut certes s'en féliciter, mais seulement dans la mesure où ils présagent un changement de mentalité au sein du Gouvernement sud-africain. Toutefois, il reste évident que, dans la réalité, aucun effort n'est fait pour commencer à démanteler l'*apartheid* ou à en supprimer même les aspects les plus répressifs et les plus durs. Au contraire, le gouvernement a continué d'adopter de nouvelles lois répressives à l'appui du système. Récemment, il a indiqué son intention de limiter strictement la liberté de la presse. Cette mesure, si elle est adoptée, serait un grave coup porté aux rares libertés existant en Afrique du Sud et à l'une des libertés les plus chères aux Sud-Africains. Nous avons noté, ces derniers jours, que l'examen d'une législation pertinente a été retardé d'une année dans l'espoir que la presse saura se discipliner. Mais la menace demeure. Ces mesures visant à contrôler la presse nous semblent inquiétantes, car elles mettront en danger les possibilités qu'une presse libre offre à la population sud-africaine d'analyser pleinement sa situation et de trouver des solutions à ses problèmes les plus urgents.

15. Il importe de reconnaître que l'élément clef dans l'évolution de la politique sud-africaine dans le sens que nous souhaitons tous est l'attitude des Sud-Africains eux-mêmes — et j'entends par là la totalité des habitants. Pour moi, il ne fait aucun doute qu'après un certain temps les pressions provoquées par les événements de Soweto et de Sharpeville, la solidarité démontrée par les étudiants universitaires blancs à l'égard de leurs camarades noirs et métis et le niveau croissant de résistance active contre l'abus social et économique seront les éléments décisifs qui permettront de changer la politique actuelle du gouvernement. Mais cela ne nous dégage pas de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer les efforts déployés par le peuple sud-africain en vue d'obtenir l'autodétermination et pour promouvoir les objectifs que nous nous sommes fixés, et j'espère que nous nous mettrons d'accord sur la voie à suivre au cours de ce débat.

16. Pour sa part, le Canada a, en 1963, volontairement décrété l'embargo sur la vente d'équipement militaire à l'Afrique du Sud, et, en 1970, nous avons étendu cet embargo à l'exportation de pièces de rechange nécessaires à cet équipement, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, le Canada verse une importante contribution aux Nations Unies et à d'autres fonds multilatéraux non gouvernementaux qui ont été créés pour fournir aux populations africaines d'Afrique australe une assistance dans les domaines de l'enseignement, de la formation et du développement et dans le domaine humanitaire. Nous décourageons les rencontres sportives avec

l'Afrique du Sud en refusant toute assistance morale ou financière aux Canadiens et aux équipes canadiennes qui décident d'entrer dans des compétitions en Afrique du Sud et à tout événement sportif ayant lieu au Canada et auquel des équipes sud-africaines participeraient. Nous appuyons les mesures internationales adoptées à ce sujet car les sports en Afrique du Sud, en vertu de la loi, ont été et continuent d'être organisés sur la base de critères raciaux, contrairement au principe olympique.

17. Nous nous lançons également dans d'importants programmes de coopération avec les pays indépendants d'Afrique australe afin de contribuer au développement de ces pays et de les aider dans leur tâche consistant à édifier des sociétés fondées sur la justice sociale et économique pour tous leurs citoyens. Ces pays sont la preuve du manque de bien-fondé des arguments racistes des régimes minoritaires selon lesquels la stabilité, la justice et la civilisation seraient menacées si l'on permettait à la majorité des populations africaines de leurs pays de participer au gouvernement sur un pied d'égalité.

18. Un élément essentiel de la politique étrangère du Canada est que nous commerçons, lorsqu'il s'agit de biens pacifiques, avec tous les pays, même avec ceux dont nous désapprouvons la politique, sous réserve, bien entendu, de nos obligations contractées aux termes du Chapitre VII de la Charte. Le Canada, bien sûr, continuera fidèlement d'appliquer toutes les décisions contraignantes du Conseil de sécurité, conformément aux obligations imposées par la Charte. Le Conseil, dans ses décisions, sera influencé par le caractère des événements futurs dans la mesure où ils affectent non seulement l'Afrique du Sud elle-même, mais aussi le Zimbabwe et la Namibie. A cet égard, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada a dit récemment :

“J'estime que s'il ne se produit pas un changement net et visible dans un avenir proche, nous courrons réellement le risque de voir se déclencher en Afrique australe un conflit sanglant.”

19. Le Gouvernement canadien croit qu'il est essentiel, à ce stade, de profiter pleinement de toute influence constructive que pourraient exercer sur le Gouvernement sud-africain les pays qui entretiennent des relations avec lui. Pour être franc, je dirai que, dans ce groupe de pays, les Etats-Unis ont la première place. Nous avons été heureux d'entendre le nouveau gouvernement de ce pays déclarer qu'il avait l'intention de faire tout son possible pour que nous puissions parvenir à notre but commun. A notre avis, le Conseil dans son ensemble devrait en profiter autant que faire se peut. Bien entendu, nous ne pouvons être certains des résultats, mais cela ne pourra manquer d'influer sur la politique future des gouvernements dont l'attitude à l'égard de ces questions sera décisive.

20. Nous pensons que le Conseil de sécurité a la possibilité de prendre maintenant une décision importante et constructive, et nous espérons qu'il aura la sagesse et le courage de le faire. C'est pourquoi il nous semble important qu'il renonce pendant un certain temps aux méthodes qui jusqu'ici se sont avérées inefficaces et adopte au contraire une déclaration de principe sur l'Afrique australe, déclaration qui serait une proclamation de l'intention de tous les membres

du Conseil eu égard aux objectifs que nous poursuivons dans cette région du monde. L'adoption par consensus d'une telle déclaration serait doublement utile. D'une part, ce serait une déclaration sans équivoque de nos intentions adressée au Gouvernement sud-africain. D'autre part, ce serait une exposition claire, pour les citoyens de nos pays, de la politique des membres du Conseil en ce qui concerne les problèmes non encore résolus, ce qui permettrait de mobiliser l'opinion publique dans le sens de nos objectifs. En d'autres termes, en adoptant cette méthode, nous pourrions nous assurer l'appui actif de tous les membres du Conseil en vue de résoudre les problèmes qui se posent dans la région. C'est assurément là l'intention du Gouvernement canadien.

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamaïque, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

22. **M. MILLS** (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Pour commencer, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, à vous et au Conseil, la reconnaissance de ma délégation de pouvoir participer à cette très importante discussion.

23. A vous, Monsieur le Président, je tiens à adresser les vœux les plus chaleureux de mon gouvernement, de même que les miens propres. Nous nous félicitons de votre nomination en tant que représentant permanent de votre grand pays à l'Organisation des Nations Unies. Vous apportez ici une très haute réputation en raison de votre participation active et engagée à l'égard des questions qui affectent les droits de l'homme. En ce moment de l'histoire où la communauté du monde entier fait face à la tâche critique d'apporter la justice sociale et économique à ceux qui en sont depuis longtemps privés, il semble que votre arrivée ici soit un heureux augure. Il est particulièrement heureux que vous présidiez les discussions du Conseil en ce moment.

24. Le Conseil de sécurité examine à l'heure actuelle l'un des problèmes fondamentaux que connaît la communauté mondiale aujourd'hui. Il s'agit de la situation en Afrique australe, dont la question de l'Afrique du Sud est le cœur. Cette situation fait depuis longtemps l'objet de discussions aux Nations Unies, dans les milieux gouvernementaux et religieux, dans les groupes d'affaires et autres, de même que parmi les simples citoyens du monde entier. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, il y a eu de nombreux débats au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et ailleurs, et un grand nombre de résolutions ont été adoptées. L'Organisation s'est efforcée, dans les limites que lui imposent les Etats membres, d'oeuvrer à la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte à l'égard de cette question. Et cependant, le régime raciste d'Afrique du Sud subsiste, accompagné des souffrances et de l'humiliation de millions d'Africains qui sont privés par ce régime du droit de vivre comme des êtres humains ordinaires.

25. L'existence persistante de ce système monstrueux qu'est l'*apartheid* est un affront à toute l'humanité, mais il

convient d'y voir aussi l'expression de l'échec de la communauté mondiale du point de vue des objectifs élevés inscrits dans la Charte et en présence des protestations qui ont été soulevées et des déclarations et résolutions qui ont été élaborées.

26. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de changement dans l'ensemble de la situation en Afrique australe. Certes, il y a eu des changements frappants. Ils comportent l'effondrement de l'empire portugais en Afrique et le succès des forces de libération, qui ont permis aux pays intéressés de devenir membres à part entière de la communauté mondiale au cours des deux dernières années. Ils comprennent aussi la volonté croissante des Noirs d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe de se libérer du fléau de l'oppression raciste des Blancs. Ils comprennent la conscience croissante, même dans les pays qui ont soutenu le régime d'oppression en Afrique du Sud, que la fin du système d'*apartheid* est inévitable.

27. A notre avis, la situation en Afrique australe est le problème le plus fondamental devant lequel se trouve la communauté mondiale. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un certain nombre de problèmes critiques dont les racines remontent à l'histoire des 300 ou 400 dernières années. Ils sont liés au phénomène de l'apparition de l'Europe en tant que communauté dominante dans les affaires mondiales et de l'acquisition, par les pays intéressés, d'empires et de sphères d'influence en tant que base de puissance économique, militaire et politique et d'influence culturelle. Ils sont associés à l'évolution d'un système économique qui a pour centre l'industrialisation des pays d'Europe et un ensemble de relations économiques et autres avec les territoires d'outremer conquis par ces pays. Ce système et ces relations constituent les bases de la situation que nous voyons aujourd'hui encore dans les contacts entre pays en développement et pays industrialisés.

28. Le phénomène auquel je viens de faire allusion est décrit de manière succincte dans un ouvrage de M. Leften Stavrianos intitulé *A Global History of Man*¹, dans les termes que voici :

"Au cours des années 1763 à 1914, l'Europe est devenue la maîtresse du monde, contrôlant non seulement les routes océaniques et des territoires peu peuplés mais aussi d'anciens centres de civilisation à population dense en Afrique et en Asie. C'était là le fait le plus extraordinaire. Jamais encore dans l'histoire de l'humanité une si petite partie du globe n'avait dominé le reste du monde."

L'élément intégral de ce système de domination était le concept du racisme, qui a produit la réduction à l'esclavage des Africains tant dans le Nouveau Monde que dans leur propre pays en Afrique du Sud.

29. Il y a un peu plus de 200 ans, l'Amérique s'est libérée, devenant superpuissance du point de vue économique, politique et militaire. Au début du XIX^e siècle, les pays d'Amérique latine menèrent une guerre victorieuse de

¹ New York, Allyn and Bacon, 1974.

libération, mais l'Afrique, l'Asie et les pays des Antilles restèrent jusqu'à ce siècle essentiellement sous domination européenne.

30. Il y a eu certes de grands changements depuis cette époque. Nous avons vu l'abolition de l'esclavage dans l'hémisphère occidental, l'effondrement du système colonial et la libération de la plupart des peuples qui, autrefois, vivaient à l'ombre de ce système. Nous avons vu s'établir et grandir les Nations Unies et évoluer leurs intérêts et leurs activités.

31. Mais des éléments importants du passé persistent. En premier lieu, l'Afrique australe reste esclave d'un système de répression. En deuxième lieu, le grand nombre de pays maintenant libres et Membres de l'Organisation des Nations Unies qui autrefois faisaient partie du vieux système colonial restent sérieusement désavantagés, surtout dans leurs relations économiques avec les pays qui occupaient la position dominante. En troisième lieu, le monde ne s'est pas entièrement libéré des valeurs nées des relations du passé – valeurs qui, de manière implicite ou explicite, classaient différents peuples et différentes cultures comme supérieurs ou inférieurs et qui continuent de faire obstacle à la pleine réalisation des droits des peuples affectés.

32. Il est donc évident que le sort des populations d'Afrique australe est une partie fondamentale de la question plus large, celle de la disparition des graves injustices et des déséquilibres qui se manifestent dans les politiques économiques, sociales et racistes qui ont si profondément affecté l'histoire humaine et la vie de tant de gens et qui sont liées entre elles. Il est notamment évident que la libération de la population de l'Afrique australe fait partie du même processus qui s'exprime dans l'appel à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

33. Pour ce qui est de la situation en Afrique du Sud même, la colère et l'indignation des hommes du monde entier ont été soulevées par le massacre brutal d'écoliers à Soweto en juin 1976 et par les événements ultérieurs qui ont consisté en une campagne de terreur organisée contre les Noirs d'autres parties de l'Afrique du Sud. Tandis que se poursuit la lutte héroïque de libération dans ce malheureux pays, nous sommes témoins d'une campagne intensifiée menée par le régime de Pretoria pour maintenir l'asservissement de la majorité noire. La sinistre réalité de la situation en Afrique du Sud est que le régime d'*apartheid* est en guerre avec la population noire du pays. Sharpeville et Soweto ont démontré que la minorité blanche d'Afrique du Sud aura recours à des formes de répression de plus en plus barbares pour maintenir sa position, alors que les populations autochtones d'Afrique du Sud, pour reprendre les paroles citées par M. Leballo [1988^e séance], surmontent la peur du fusil et que le recours aux armes à feu par les autorités rend l'affrontement inévitable car les populations autochtones peuvent aussi s'en procurer.

34. Le régime de Vorster continue de traiter avec mépris et arrogance les opinions exprimées par l'organisation mondiale. Le régime poursuit sa campagne implacable de répression soutenue par des lois racistes en adoptant des politiques nouvelles et désespérées pour endiguer la marée

montante de la résistance africaine. Citons notamment la politique de bantoustanisation, qui est tout simplement une stratégie destinée à préserver la domination des racistes blancs. Elle a été condamnée à bon droit par l'Organisation des Nations Unies, et l'Assemblée générale, en un vote quasi unanime, a rejeté la prétendue indépendance du Transkei [résolution 31/6 A].

35. Le régime sud-africain se dresse en coupable devant le monde non seulement pour les crimes qu'il a perpétrés contre la majorité noire du pays mais aussi parce qu'il continue de faire obstacle aux efforts internationaux destinés à apporter un changement pacifique dans d'autres parties troublées de l'Afrique australe. Il continue de défier l'organisation mondiale en maintenant une présence illégale dans le Territoire de la Namibie, auquel il a étendu son système néfaste d'oppression raciale. Il continue de compromettre les efforts destinés à donner un gouvernement par la majorité à la Rhodésie du Sud en accordant un soutien militaire et économique au régime raciste et illégal d'Ian Smith. Il continue de menacer et de lancer des agressions contre les Etats africains voisins en violation du droit international. Récemment, il a envahi le territoire de la République populaire d'Angola et de la Zambie et a employé le chantage économique pour menacer le Royaume du Lesotho. Cet inventaire de crimes montre que le régime d'*apartheid* est le cancer de l'Afrique. Il est une menace à la paix et à la sécurité internationales.

36. Il n'est pas étonnant que les négociations avec le gouvernement Vorster en vue d'un changement pacifique en Afrique australe ne puissent réussir. L'Afrique du Sud n'est pas en train de préparer la paix; elle s'arme aux fins de la guerre. Cela ressort de l'accumulation croissante de l'équipement militaire si bien documentée dans les déclarations faites ici, notamment par le représentant de Maurice et par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, le représentant du Nigéria [1988^e séance]. Il est important de noter que l'Afrique du Sud a été en mesure d'acquérir cette inquiétante puissance militaire grâce à l'assistance extérieure. Elle a reçu et continue de recevoir des armes d'Etats membres du Conseil. Ces Etats prétendent haïr le système d'*apartheid*, mais ils doivent cependant savoir que les armes qu'ils fournissent servent à tuer, à mutiler et à menacer les adversaires de l'*apartheid* à l'intérieur de l'Afrique du Sud et au dehors. Le plus grave, c'est que la collaboration militaire constante avec l'Afrique du Sud a permis au régime criminel d'acquérir la capacité de fabriquer des armes nucléaires.

37. En outre, les investissements continuent d'affluer en Afrique du Sud et l'association économique entre ce pays et l'Occident se renforce. Les liens maintenus entre les pays occidentaux et l'Afrique du Sud jouent un rôle vital pour garder le système intact. Bien que l'on nous assure que ces liens avec le régime sud-africain constituent le moyen d'influencer ce régime et de l'amener à des politiques plus humaines, nous savons qu'ils servent en fait à protéger certains intérêts économiques et stratégiques. Ces liens, en réalité, ne sont pas des agents de changement mais les moyens de soutenir le régime.

38. Certaines des déclarations entendues au cours du présent débat ont indiqué les diverses mesures prises pour

resserrer le cercle autour de l'Afrique du Sud et pour contribuer à détruire le système d'*apartheid* et assurer ultérieurement le gouvernement par la majorité. Le représentant du Conseil oecuménique des Eglises a parlé [1991^e séance] des mesures impressionnantes que prennent les divers groupements religieux, agissant séparément ou par l'intermédiaire de leurs organisations oecuméniques, pour arrêter le flot des investissements vers l'Afrique du Sud et obtenir une action énergique sur d'autres fronts contre l'*apartheid*. M. Olof Palme, dans une déclaration particulièrement nette [1992^e séance], a attiré l'attention sur les mesures prises par les syndicalistes afin d'affaiblir la base économique de l'*apartheid* dans le but de détruire le régime de répression d'Afrique du Sud.

39. D'un autre côté, des athlètes et autres sportifs du monde entier, de même que de nombreux gouvernements, prennent des mesures destinées à isoler l'Afrique du Sud dans le domaine des sports, et l'Organisation des Nations Unies, en vertu d'une résolution [31/6 F] adoptée à la trente et unième session de l'Assemblée générale, est maintenant chargée de préparer une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports.

40. Donc, de plus en plus, les organisations non gouvernementales et les particuliers agissent de manière positive contre ce système néfaste. Et, à mesure que le mouvement prend de l'ampleur, il constitue un fort contraste avec l'inaction de nombreux gouvernements.

41. Chacun de nous devrait avoir compris que la situation des populations d'Afrique australe constitue la violation la plus flagrante qui soit des droits de l'homme à une échelle et sous une forme qui n'ont d'égaux nulle part. La chose est reconnue depuis longtemps par un grand nombre d'Etats Membres. Le mouvement des non-alignés, auquel mon pays est heureux d'appartenir, a toujours donné une priorité élevée à la question de l'Afrique australe, reconnaissant les violations massives et sans précédent des droits de l'homme qui se produisent tous les jours dans la région. Ce souci s'exprime dans les neuf projets de résolution contre l'*apartheid* présentés à la trente et unième session de l'Assemblée générale sur l'initiative du groupe des non-alignés. Nous avons le vif espoir que ce domaine restera le centre de la préoccupation du monde entier chaque fois que la question des droits de l'homme se posera.

42. Mon gouvernement a été heureux de voir l'entrée en vigueur l'année dernière de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII) de l'Assemblée générale]. La Jamaïque est, bien entendu, partie à cette convention, et nous engageons les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à la signer et à la ratifier au plus tôt. Ainsi, cette convention deviendra un instrument exprimant la haine universelle du système d'*apartheid* et la ferme intention de la communauté internationale tout entière de permettre au plus tôt aux populations autochtones d'Afrique australe de jouir de leurs droits de l'homme fondamentaux.

43. A notre avis, le Conseil porte une lourde responsabilité en ce qui concerne le problème de l'Afrique australe. La lutte pour la liberté et l'égalité contre la tyrannie raciale est

un objet de souci et de responsabilité pour nous tous; il convient d'y voir une partie importante de l'effort que font les Nations Unies et la communauté du monde entier pour édifier un monde pacifique où les droits fondamentaux de l'homme seront respectés. Le fait de n'avoir pas agi dans le passé a prolongé les souffrances des populations noires de toute l'Afrique australe, mais il n'est pas trop tard.

44. Mon gouvernement est d'avis que des mesures fermes et résolues doivent être prises — et peuvent l'être —, surtout en ce qui concerne la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale qui demandent un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud et la cessation de toute collaboration économique avec ce régime raciste. De grands intérêts sont en jeu : la vie des habitants de l'Afrique australe de même que la crédibilité du système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que celle du Conseil et de chacun de ses membres.

45. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

46. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation est heureuse de pouvoir participer aux débats du Conseil de sécurité sur l'une des questions les plus brûlantes auxquelles l'Organisation doit faire face aujourd'hui : la question de l'Afrique du Sud. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, à remercier les membres du Conseil d'avoir donné cette possibilité à ma délégation. Ce n'est certes pas par simple courtoisie que je dis que ma délégation est particulièrement satisfaite de participer à ces discussions sous votre présidence. Depuis que vous avez assumé vos nouvelles fonctions, mon gouvernement et ma délégation ont eu le privilège de procéder en maintes occasions à des échanges de vues avec vous. Nous nous sommes félicités de votre nomination à l'Organisation des Nations Unies, fermement convaincus que vous oeuvrerez au mieux des intérêts de l'Organisation et que nous trouverons en vous quelqu'un qui comprend les nombreux problèmes qui affligent notre région. A cet égard, nous avons été très heureux de vous accueillir chaleureusement le mois dernier dans notre pays — dans notre capitale, Dar es-Salam, et à Zanzibar. Vos qualités personnelles en tant qu'homme de principes et la grande expérience que vous avez acquise en jouant un rôle politique très en vue dans votre pays à une époque où celui-ci connaissait des troubles raciaux font qu'il est particulièrement indiqué que vous présidiez le Conseil en ce moment. Votre association étroite avec le grand leader américain de la cause des droits civils, Martin Luther King, brutalement assassiné au plus fort de la lutte pour les droits civils aux Etats-Unis, et votre engagement personnel s'agissant de la liberté et de la justice, de l'égalité et de la dignité des hommes dans le monde entier font que vous êtes hautement qualifié pour présider les délibérations du Conseil portant sur ce cancer qu'est l'*apartheid*. C'est aussi un sujet de satisfaction que ce débat se déroule peu après que le président Carter, dans le discours qu'il a prononcé dans la salle de l'Assemblée générale, eut déclaré que la nouvelle administration des Etats-Unis a l'intention d'oeuvrer à promouvoir le gouvernement par la majorité en

Afrique australe. Ce fait et la mesure prise récemment par les Etats-Unis en vue d'abroger l'amendement Byrd nous donnent un optimisme renouvelé à propos des efforts de la communauté internationale afin que règnent la liberté et la justice en Afrique australe.

47. Il sied que le Conseil de sécurité ait commencé l'examen de la question dont il est saisi le 21 mars 1977, dix-septième anniversaire du massacre de Sharpeville, quand la police sud-africaine tua des Africains. Le 21 mars est une date particulièrement marquante dans l'histoire de l'oppression de la majorité noire en Afrique du Sud. Ce jour-là, des manifestants pacifiques demandant l'abolition de la loi discriminatoire sur les laissez-passer se sont heurtés à la violence de la police sous sa forme la plus brutale; il y eut 69 morts et 178 blessés. Cet acte déplorable et cruel commis par la police sud-africaine sur ordre du gouvernement raciste a été suivi par l'adoption de nombreuses lois visant à renforcer l'oppression de la majorité africaine et à préserver la suprématie blanche.

48. Dix-sept ans se sont écoulés depuis Sharpeville, mais le caractère impitoyable et brutal du régime d'*apartheid* n'a pas changé. Depuis Sharpeville, de nombreux autres actes abominables de répression et de violence insensée ont été perpétrés contre la population africaine. Certains de ces actes sont connus du monde extérieur, mais d'autres, pires encore, ne sont connus que des seules victimes du système. Arrestations et détentions arbitraires, meurtre d'innocents dont le seul crime est de s'opposer à ce système odieux, torture systématique et même assassinat de détenus politiques, législation répressive massive — tous ces éléments et d'autres encore font partie de l'arsenal du régime d'*apartheid*. Et pourtant, il y a des gens — dont certains très bien intentionnés — qui nous disent, et de façon très obstinée, que l'Afrique du Sud change. Il a fallu Soweto pour détruire ce mythe, car Soweto a symbolisé le comble du désespoir du régime d'*apartheid*. Le fait que les forces armées de Vorster ont, sans pitié et de manière criminelle, ouvert le feu sur des écoliers a clairement révélé la nature véritable du système qui, comme le dit mon président, est lui-même "une agression contre l'humanité". Soweto a, en même temps, représenté la résistance croissante de la population africaine à la tyrannie du régime d'*apartheid*. La communauté internationale a été outrée par ce qui s'est passé à Soweto. La répulsion qu'inspire le régime de Pretoria a été éloquemment démontrée par l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de la résolution 392 (1976), dans laquelle il condamnait le Gouvernement sud-africain pour ses actes de violence massive et pour le meurtre non provoqué d'Africains, y compris des écoliers. Dans quelques semaines, une année se sera écoulée depuis les soulèvements de Soweto et d'autres centres urbains d'Afrique du Sud et l'adoption par le Conseil de la résolution susmentionnée. Et pourtant, le régime d'*apartheid* ne s'est pas repenti et n'a rien abandonné de sa politique.

49. Depuis qu'a commencé ce débat, plusieurs orateurs éminents se sont adressés au Conseil et ont fait très nettement comprendre combien est regrettable le fait que l'on continue de refuser à la population africaine d'Afrique du Sud ses droits de l'homme fondamentaux — y compris ses droits politiques, civils et économiques. Parmi ceux qui

ont pris la parole, il faut mentionner M. Olof Palme, de la Suède, qui a fait un discours convaincant et très encourageant [1992^e séance], et le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, M. Garba [1989^e séance], ainsi que mon ami et collègue le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, l'ambassadeur Harriman [1988^e séance]. Ces personnalités éminentes ainsi que plusieurs autres représentants de notre continent et d'autres continents ont nettement placé le problème de l'Afrique du Sud dans la perspective voulue, et il est inutile, à ce stade avancé du débat, de s'étendre sur les mêmes points. Je me contenterai donc de mettre en relief certains aspects du problème.

50. Le régime raciste sud-africain semble n'avoir tiré aucun enseignement de Soweto. Il a le ferme propos de perpétuer sa suprématie blanche en ayant recours au maximum de violence et à d'autres mesures de répression. En outre, pour atteindre cet objectif, il s'est lancé dans un accroissement frénétique de sa puissance militaire. Cette militarisation excessive se produit non seulement en Afrique du Sud mais aussi dans le Territoire international de la Namibie. La puissance militaire de l'Afrique du Sud est utilisée, à l'intérieur, à des fins de répression et d'oppression de la population africaine et, à l'extérieur, à des fins d'agression contre des Etats africains indépendants voisins. A cet égard, les agressions lancées par l'Afrique du Sud contre la Zambie et l'Angola sont bien connues. En fait, l'Afrique du Sud est le seul pays dans l'histoire de l'Organisation que le Conseil de sécurité ait jamais condamné expressément en tant qu'agresseur.

51. Mais tous ces faits sont bien connus du Conseil. Il sait également fort bien que le régime de Pretoria, unique en son genre, n'a jamais failli, si j'ose dire, dans son mépris systématique et arrogant à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. La question qui se pose ici n'est pas de savoir si le régime d'*apartheid* constitue la négation absolue de toutes les valeurs morales et éthiques que défend la communauté internationale. Il ne s'agit pas non plus du fait que ce régime est complètement en dehors de l'Organisation en raison de sa politique interne anachronique, coloniale et raciste et de sa violation systématique et calculée de la Charte et des nombreuses décisions et résolutions de l'ONU. Ce qui compte, ce n'est pas le fait que l'Afrique du Sud soit en guerre contre la communauté internationale et contre l'Organisation des Nations Unies en raison de son occupation illégale du Territoire international de la Namibie, comme l'a montré de façon si claire et appropriée mon frère et ami l'ambassadeur Ramphul de Maurice [ibid.]. Il n'est pas non plus nécessaire de souligner que l'Afrique du Sud a soutenu et appuyé activement le régime minoritaire illégal raciste de Rhodésie du Sud, en contradiction absolue avec les sanctions obligatoires du Conseil de sécurité contre ce régime. Tous ces faits sont incontestables, et le Conseil, comme tous les Membres de l'Organisation, les connaît fort bien. Nous n'avons pas demandé la présente réunion du Conseil simplement pour déclarer ce que tout le monde sait. Non, la véritable question qui se pose au Conseil est de savoir s'il peut s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte et mettre fin à un système odieux qui non seulement menace et détruit la vie du peuple africain d'Afrique du Sud mais encore, et par-dessus tout, fait peser une menace grave et directe sur la paix et la

sécurité internationales. Et je dirai très franchement, comme l'ont fait ceux qui m'ont précédé en ce débat, que de simples expressions d'indignation morale, aussi émouvantes soient-elles, ne serviront de rien tant qu'elles ne seront pas accompagnées d'une action concrète. En fait, ceux qui continuent de fournir leur appui au régime d'*apartheid* militairement, économiquement ou de toute autre façon, tout en déclarant l'horreur morale que leur inspire ce système, risquent fort non seulement d'entamer leur crédibilité mais encore de passer pour des hypocrites.

52. Le représentant du Conseil oecuménique des Eglises, M. William P. Thompson, a placé les choses dans leur bonne perspective lorsque, s'adressant au Conseil le 24 mars, il déclarait :

“Deux systèmes sont au centre des préoccupations. Le premier est le système néfaste d'*apartheid* existant en Afrique du Sud. Le second, sans lequel le premier ne pourrait survivre, est le système international qui appuie le Gouvernement sud-africain et lui permet de poursuivre sa politique en violation flagrante de la Charte et de la Déclaration. Ce système international était les structures militaires et policières de l'Afrique du Sud grâce à la vente et au transfert de techniques et de matériel militaire qu'utilise un système totalitaire et qui sont indispensables à sa survie. Ce système renforce la structure économique par les activités constantes des sociétés transnationales en Afrique du Sud et par le flot constant d'investissements et de prêts qui rendent le système d'*apartheid* profitable.”
[1991^e séance, par. 56.]

53. Ainsi, la véritable question qui se pose à la communauté internationale aujourd'hui est celle de savoir pourquoi certains de ces mêmes pays qui se déclarent opposés à l'*apartheid* continuent à armer l'Afrique du Sud en lui fournissant des armes perfectionnées. Pourquoi ces pays acceptent-ils de se faire les complices de l'Afrique du Sud dans ses actes systématiques d'agression à l'intérieur et à l'extérieur ? Pourquoi de nombreuses nations occidentales continuent-elles de traiter l'Afrique du Sud en tant qu'allié commercial et économique important ? Quel argument justifie-t-il la poursuite des investissements en Afrique du Sud, les crédits et les prêts qu'on accorde à ce régime ? Ces pays veulent-ils vraiment faire croire à la communauté internationale qu'ils ne sont pas conscients du fait que leur collaboration et leur coopération avec le régime de Vorster renforcent et nourrissent la politique d'*apartheid* et les maux, internes et externes, qui en découlent ?

54. Le défi que le Conseil se voit lancer maintenant c'est de mettre fin à la triste situation qui règne en Afrique du Sud. Le Conseil doit relever le défi que lui lance constamment le régime de Vorster. Il doit agir une fois pour toutes afin qu'il soit mis fin à l'afflux d'armements en Afrique du Sud. Il est plus que temps d'imposer un embargo obligatoire sur les armements au titre du Chapitre VII de la Charte. Le Conseil doit agir pour décourager toute coopération économique avec ce régime. Le moins qu'il puisse faire c'est appuyer l'importante initiative du Gouvernement suédois en vue d'interdire tous nouveaux investissements en Afrique du Sud. Mais, par-dessus tout, le Conseil doit donner le

signal et prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté et la justice en Afrique du Sud, et d'ailleurs dans l'ensemble de l'Afrique australe.

55. En commençant le présent débat le jour du dix-septième anniversaire du massacre de Sharpeville, le Conseil de sécurité a d'autant mieux fait comprendre son inquiétude devant la détérioration de la situation en Afrique du Sud. C'est presque un symbole de solidarité avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud. Mais le temps des symboles et de la rhétorique, le temps des manifestations de sympathie, est révolu. La menace d'une conflagration raciale généralisée en Afrique du Sud et en Afrique australe est réelle. Le Conseil doit comprendre qu'il n'y a d'autre choix que l'intensification de l'affrontement ou la recherche d'une solution véritable fondée sur la liberté et la justice sur la base du gouvernement de la majorité. Les membres du Conseil, et plus particulièrement ses membres occidentaux, qui sont les partenaires commerciaux principaux de l'Afrique du Sud, sont devant une claire alternative : soit encourager l'affrontement, soit contribuer efficacement à désamorcer la situation. L'inaction du Conseil favoriserait la première option, alors qu'une action décisive et significative favoriserait la seconde. La responsabilité repose entièrement sur le Conseil. Mais rappelons-nous que la lutte continuera, qu'elle doit continuer. Les peuples d'Afrique australe, conduits par leurs mouvements nationaux de libération, n'ont pas le choix. En effet, c'est la lutte ou le *statu quo*, et personne au Conseil ne peut attendre des Africains qu'ils acceptent leur humiliation et leur dégradation à perpétuité. Les soulèvements de Soweto et d'autres localités d'Afrique du Sud l'année dernière n'étaient qu'un signe avant-coureur de ce qui se passera plus tard.

56. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : Le présent débat du Conseil de sécurité s'inscrit sur la toile de fond d'événements très inquiétants en Afrique australe. Il existe dans cette région une tendance croissante à changer par la force la situation politique régnant en Rhodésie et en Namibie; le conflit racial en Afrique du Sud suscite de plus en plus de violence et une escalade des mesures de répression. Mais il existe aussi des signes indiquant que les efforts en vue d'abandonner les attitudes rigides et de sortir de l'impasse par des moyens pacifiques ne sont pas vains.

57. Le Conseil de sécurité a souvent discuté la situation en Afrique du Sud, mais son aptitude à exercer une influence durable sur la situation n'a cessé de diminuer. Le désaccord sur les moyens propres à résoudre les problèmes qui accablent l'Afrique australe ont empêché le Conseil de déterminer le cours que devraient prendre les développements. Nous avons été témoins de toute une série de débats qui se sont terminés sur une confrontation stérile au lieu d'apporter des progrès dans le sens d'une solution. Nous avons maintenant l'alternative soit de donner à nouveau le spectacle stérile du débat qu'a eu le Conseil l'an dernier sur la Namibie et ne laisser que le souvenir d'une lutte de plus ayant abouti à des projets de résolution sans avenir, soit de saisir l'occasion unique qui se présente d'amener un changement constructif en Afrique australe, cette occasion revêtant des dimensions proprement historiques. Si le Conseil se propose d'user de son autorité morale et politique pour s'acquitter de la tâche consistant à amener

une solution pacifique, il doit agir à l'unisson. Cela présuppose la compréhension et la coopération de nos partenaires africains.

58. Les entretiens amicaux et constructifs que j'ai eus ces derniers mois avec d'éminents représentants de l'Afrique, ici à New York, m'ont encouragé à appuyer une nouvelle initiative que le Conseil prendrait ou du moins soutiendrait. Nous sommes heureux aussi de l'appel lancé par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, l'ambassadeur Harri-man, lors de la séance d'ouverture du Comité, le 25 janvier 1977², qui a invité chacun à abandonner la confrontation pour entamer une coopération fructueuse. Nous y voyons le signe d'un esprit nouveau et une invitation à unir nos efforts. Je suis personnellement reconnaissant envers mon ami l'ambassadeur Ramphul pour la contribution utile qu'il a apportée ces jours derniers en sa capacité de porte-parole de l'Organisation de l'unité africaine, et je suis certain qu'il poursuivra ses efforts afin que des négociations sérieuses aient lieu en vue de combler le fossé qui existe encore dans la voie d'un consensus. Des efforts appuyés par tous les membres du Conseil auront plus de chance de faire comprendre à l'Afrique du Sud la gravité de la situation. Il faut qu'elle voie les problèmes dans toute leur ampleur. Il faut qu'elle abandonne les illusions qui, jusqu'à présent, ont fait obstacle à des changements pacifiques. Ce n'est que lorsqu'un pays est prêt à faire honneur à ses engagements et aux obligations qui sont les siennes en vertu du droit international qu'il peut s'attendre à conserver les avantages découlant de la coopération avec d'autres Etats.

59. La République fédérale d'Allemagne est consciente de l'ampleur et de l'urgence de la tâche à accomplir. Dans notre pays, il existe un consensus d'opinion pour reconnaître que la dignité de l'homme, l'égalité devant la loi, le droit de chaque individu de développer sa personnalité comme il l'entend et les libertés et valeurs politiques représentent des droits que chaque homme et chaque femme doit être en mesure d'exercer. Ce sont des valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations Unies, de même qu'elles sont inscrites dans notre constitution en tant que droits fondamentaux. L'humanité exige que les gens, dans le monde entier, puissent exercer ces droits, jouir des bénéfices découlant de ces valeurs, et c'est là une exigence qui ne souffre aucun compromis. Quand les droits de l'homme sont foulés aux pieds, nous ne pouvons rester cois. Le racisme est une politique qui nie ces valeurs fondamentales, et il doit être condamné dans toutes ses formes.

60. Le Gouvernement fédéral a déclaré en maintes occasions qu'il condamne la manière discriminatoire dont l'Afrique du Sud traite sa population pour des raisons de race et de couleur. L'Afrique du Sud n'est certainement pas le seul pays qui prête le flanc à l'accusation de discrimination raciale ou de violation des droits de l'homme, mais la différence est qu'en Afrique du Sud la discrimination raciale a été érigée en institution. L'*apartheid* est un système raffiné qui domine toute la vie politique du pays et qui a été institué pour régler les relations entre le gouvernement et la population de même qu'entre les groupes de population. La condamnation lancée par le Gouvernement fédéral

contre l'*apartheid* a reçu un large appui en République fédérale d'Allemagne. Les violations constantes des droits de l'homme dont le Gouvernement sud-africain se rend coupable ont indigné l'opinion publique dans mon pays. Les syndicats, les partis politiques, les Eglises et les organisations de jeunesse y sont activement engagés dans de vastes campagnes publiques contre l'*apartheid*. Tout récemment, l'important syndicat des travailleurs du textile a envoyé à la Commission des droits de l'homme une lettre de protestation contre l'*apartheid*.

61. La question qui se pose n'est pas celle du droit de la minorité blanche à considérer l'Afrique du Sud comme sa patrie et à y jouir de droits égaux. Personne ne conteste ce droit, y compris les dirigeants de l'Afrique noire qui sont conscients de leurs responsabilités. Mais il ne saurait y avoir de développement interne pacifique sans une reconnaissance véritable des principes de la justice et de l'humanité. Les heurts qui se produisent dans les secteurs noirs, dans les universités et dans les écoles en Afrique du Sud constituent un signal d'alarme urgent. Ce n'est qu'en abandonnant la discrimination raciale que l'on pourra éviter un conflit racial.

62. L'*apartheid* est aussi une violation des engagements solennels auxquels a souscrit l'Afrique du Sud en vertu du droit international. Nous lançons à ce pays un appel pour qu'il se souvienne de ses obligations en vertu de la Charte, des Conventions de Genève de 1949, qu'il a ratifiées, de même que de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social et de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, que l'Assemblée générale a adoptées en tant que résolutions 2542 (XXIV) et 2037 (XX) respectivement et que l'Afrique du Sud a approuvées.

63. A nos yeux, le régime d'*apartheid* de Pretoria, l'appui qu'il donne au régime illégal de Rhodésie et son occupation illégale de la Namibie sont des manifestations d'un concept politique qui n'a aucune chance de survivre. Il ne pourra, à la longue, ni protéger ni servir les intérêts de la minorité blanche. L'*apartheid* finira très vite par endommager les perspectives de croissance économique. Dans une société industrielle moderne, l'intégration sociale de la population laborieuse est essentielle. La situation de conflit qui règne en Afrique du Sud exerce aussi un effet sur notre coopération économique avec d'autres Etats africains, en particulier avec les Etats d'Afrique australe qui sont maintenant au centre de la politique de développement du Gouvernement fédéral. En vertu d'un programme global à long terme, la République fédérale aide ces pays dans leur développement économique. Cette année, mon gouvernement envisage de prendre des engagements de coopération financière et technique de l'ordre d'environ 220 millions de deutsche Marks au Botswana, au Malawi, au Lesotho, en Zambie et au Swaziland, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 75 p. 100. Il va sans dire que le gouvernement fédéral ne voudrait pas que des investissements de cette ampleur en vue du développement à long terme soient compromis par une augmentation parallèle des dépenses faites par l'Afrique pour sa défense en réponse à la politique sud-africaine ou encore par les tensions constantes

² A/AC.115/SR.340.

qui résultent des incidents de frontières ou de la rupture de lignes de communication majeures.

64. La minorité blanche de l'Afrique du Sud doit ouvrir les yeux à la réalité. Elle ne doit pas ignorer le fait que ceux qui sont à l'heure actuelle victimes de la discrimination raciale affirmeront un jour leurs droits. Elle a le plus grand intérêt à ce qu'existe la solidarité entre tous ceux qui veulent un développement pacifique sur la base de droits égaux. Le Gouvernement fédéral appuie le principe adopté par l'Organisation de l'unité africaine dans le Manifeste de Lusaka de 1969 et qui s'énonce ainsi :

"... les citoyens en Afrique australe qui auront désormais la possibilité d'être des hommes, débarrassés de tout préjugé de couleur, ne vivront plus dans un milieu empoisonné par la propagande raciste.

"Ainsi, la libération de l'Afrique pour laquelle nous luttons n'est pas un racisme à rebours³."

65. Dans cet esprit, nous sommes décidés à soutenir toute solution garantissant le respect de droits égaux, sans aucune distinction de caractère racial. La minorité blanche doit comprendre qu'elle ne peut faire fond sur un semblable engagement pour ne protéger qu'elle à l'exclusion des autres. Le monde pourrait en venir à moins se préoccuper du sort de la population blanche en Afrique du Sud si ses dirigeants s'obstinent dans leur politique d'injustice et d'oppression violente.

66. Pour le Gouvernement fédéral, l'objectif consistant à conduire la Namibie et la Rhodésie à l'indépendance et à faire disparaître la discrimination raciale en Afrique du Sud ne saurait être atteint par la force. Un conflit armé compromettrait l'objectif même que nous visons. Le peuple allemand a compris les leçons d'une expérience amère. La politique de la République fédérale traduit la conviction profonde qu'il faut éviter à tout prix le recours à la force. Nous comprenons l'amertume des populations opprimées d'Afrique australe devant la rigidité des systèmes politiques qui y dominant, et nous comprenons que l'appel à faire disparaître le joug de l'oppression par tous les moyens disponibles est un cri de désespoir dicté par l'échec d'efforts antérieurs. Mais nous ne partageons pas l'idée que le conflit armé résoudra leurs problèmes.

67. La seule manière de susciter le changement nécessaire en Afrique australe sans provoquer de guerre raciale est d'assurer un règlement pacifique par voie de négociations. Mais éviter l'emploi de la force ne signifie pas rester inactif, laissant les choses aller à vau-l'eau. Une politique de changement pacifique exige des actes énergiques et intelligents. Nous savons que les problèmes de l'Afrique australe sont complexes. La situation actuelle découle d'un long processus historique que personne ne peut ignorer. Mais ce n'est pas une raison pour adhérer au *statu quo* et méconnaître aujourd'hui l'appel lancé en faveur d'un changement fondamental.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754, par. 10 et 11.

68. Cette évaluation de la situation actuelle a amené le Gouvernement fédéral à se joindre aux quatre autres membres occidentaux du Conseil de sécurité pour préconiser une méthode d'approche nouvelle. Nous proposons que le Conseil, par une déclaration solennelle, proclame les principes concernant l'Afrique australe sur lesquels nous sommes tous d'accord. Sur la base de cette déclaration et avec les autres membres occidentaux du Conseil, nous promettons de faire des efforts sincères et d'agir en Afrique du Sud afin d'éliminer l'impasse actuelle. Le fait que certains des partenaires commerciaux les plus importants de l'Afrique du Sud n'ussent leurs efforts à cette fin devrait dissiper tous les doutes que pourrait avoir Pretoria quant au sérieux de l'engagement et à la nécessité de faire des progrès. Mon gouvernement est prêt à assumer ses responsabilités en tant que membre du Conseil.

69. En ce qui concerne la Namibie, le Gouvernement fédéral réaffirme les points suivants, que le Ministre fédéral des affaires étrangères a présentés à la trente et unième session de l'Assemblée générale⁴ : qu'il soit mis fin à la domination de l'Afrique du Sud en Namibie et qu'une date obligatoire et aussi rapprochée que possible soit fixée pour l'indépendance; que les Nations Unies surveillent l'accession à l'indépendance de l'ancien Territoire sous mandat; que toutes les forces politiques du pays, dans l'exercice du droit à l'autodétermination, participent à la préparation de l'indépendance sous le contrôle des Nations Unies.

70. Seule la prompte mise en oeuvre de toutes ces demandes permettra d'éviter que la situation ne s'exacerbe encore. Cette nouvelle tentative de venir à bout d'un problème qui attend sa conclusion depuis si longtemps ne pourra réussir que si tous coopèrent. Je demande instamment aux membres du Conseil d'appuyer la déclaration de principe, donnant ainsi du poids aux efforts visant à trouver une solution constructive. Cet appel s'adresse également au Gouvernement sud-africain. L'Afrique du Sud devrait voir dans cette initiative du Conseil une exhortation claire et sérieuse à prendre les mesures nécessaires. Elle devrait reconnaître que seules des négociations valables pourront empêcher un conflit aux conséquences imprévisibles.

71. M. DATCU (Roumanie) : La décision prise par l'Assemblée générale lors de sa dernière session demandant le réexamen par le Conseil de sécurité de la question de l'Afrique du Sud, de même que le nombre impressionnant de participants au présent débat témoignent certes de l'inquiétude justifiée de la communauté internationale tout entière à l'égard de la situation très grave qui existe dans cette région du monde.

72. C'est un fait bien connu que la politique de ségrégation raciale et les actions entreprises sur la base de cette politique par les autorités de Pretoria ont été condamnées à maintes reprises par l'Organisation des Nations Unies et par le Conseil de sécurité en tant qu'agissements contraires à la Charte et aux obligations des Etats Membres de l'Organisation. Qu'il suffise à cet égard de rappeler qu'en 1966 la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain a été qualifiée de crime contre l'humanité et, de ce fait, de

⁴ *Ibid.*, trente et unième session, Séances plénières, 7^e séance.

menace à la paix et à la sécurité internationales [résolution 2202 (XXI) de l'Assemblée générale]. Cette menace persiste et ne cesse de s'accroître malgré les débats et les décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la communauté internationale tout entière.

73. Notre délégation estime que ce qui doit retenir particulièrement l'attention du Conseil à l'heure actuelle, c'est le stade explosif de l'évolution de la situation en Afrique du Sud, de même que le fait que le conflit s'aggrave continuellement. Nous appuyons pleinement les demandes exprimées ici par maintes délégations, ainsi que par les représentants de l'African National Congress [1992^e séance] et du Pan Africanist Congress d'Azanie [1988^e séance], d'agir sans plus tarder et de façon ferme et résolue pour résoudre la situation grave créée en Afrique australe par les régimes minoritaires racistes, surtout celui de l'Afrique du Sud. La voie de la solution de cette situation doit finalement aboutir au rétablissement des droits et de la dignité de l'être humain en Afrique du Sud, à la liquidation de la politique d'*apartheid* et à l'instauration du pouvoir politique de la majorité du peuple basé sur l'égalité et la justice. En d'autres termes, il s'agit de créer les conditions permettant aux peuples de l'Afrique australe d'exercer sans entrave leur droit sacré à une vie libre et indépendante, conformément à leurs aspirations et à leur volonté nationale.

74. Les événements qui se sont produits depuis les massacres de Sharpeville nous ont enseigné que les simples déclarations d'intention du Conseil de sécurité et la seule réaffirmation de desiderata d'ordre humanitaire ne sont pas suffisantes pour éliminer les causes de l'état de tension en Afrique du Sud ni pour assurer la paix sur le continent africain. D'ailleurs, il est évident que le gouvernement de Pretoria ne s'est pas laissé impressionner par l'appel que lui a lancé le Conseil il y a plusieurs années dans sa résolution 134 (1960), dans laquelle il l'invitait

“à prendre des mesures pour assurer entre les races une harmonie fondée sur l'égalité... et à abandonner sa politique d'*apartheid* et de discrimination raciale”.

Au contraire, le Gouvernement sud-africain a agi avec beaucoup plus d'acharnement pour perfectionner le cadre institutionnel du système d'oppression et de discrimination en vue de perpétuer la suprématie du régime raciste sur la population africaine.

75. On a assisté ces dernières années à l'escalade de répressions sanglantes contre la population pacifique, répressions qui ont culminé par les massacres de Soweto et Nyanga, de Guguletu et de Langa. Le régime de Pretoria a introduit une législation sinistre, très élaborée, dont le but est de réprimer toute opposition à sa pratique inhumaine de l'*apartheid*. Il a intensifié la mise en application de sa politique de développement séparé, basée sur des critères raciaux, en créant les bantoustans. Parallèlement à ces mesures à caractère interne, le Gouvernement de Pretoria a consolidé son occupation illégale de la Namibie en prenant des mesures visant à militariser le Territoire et à saper l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie. De surcroît, les forces militaires sud-africaines ont intensifié

leurs actes d'agression et leurs attaques armées contre les Etats africains indépendants.

76. Ce sont là des circonstances qui ont accentué la complexité du problème dont le Conseil est saisi. A notre avis, la simple répétition et la réaffirmation des résolutions précédentes ne suffisent pas et ne peuvent pas constituer un remède à cette situation, de même qu'un simple rappel à la raison au Gouvernement sud-africain ne peut engendrer les effets souhaités.

77. Les débats actuels représentent un nouveau test de la capacité d'agir du Conseil et, en même temps, un test de la volonté de ses membres de recourir aux voies et moyens susceptibles de déterminer un tournant décisif dans une situation qui évolue à coup sûr vers un conflit général en Afrique australe. La Charte des Nations Unies offre une gamme de mesures spécifiques auxquelles le Conseil peut et doit recourir lorsque la paix et la sécurité du monde sont menacées. A ce sujet, les représentants des Etats africains ont déjà avancé toute une série de suggestions qui méritent un examen attentif en toute responsabilité de la part de nous tous, membres du Conseil.

78. Pour être vraiment efficaces, les mesures à convenir par le Conseil devraient viser au cœur même du problème auquel nous sommes confrontés, à savoir l'abolition de l'*apartheid* et l'élimination des causes qui engendrent la politique et les pratiques ségrégationnistes. En bref, il s'agit de faire droit aux revendications de la population de l'Afrique du Sud et non pas d'essayer de réformer le système de l'*apartheid*.

79. Comme l'immense majorité des Etats du monde, la Roumanie considère qu'il faudrait extirper complètement et à jamais la politique d'*apartheid* poursuivie par le régime de l'Afrique du Sud, phénomène qui est en totale contradiction avec les nouvelles réalités du monde contemporain et avec les exigences fondamentales du progrès de l'humanité.

80. Mon pays a toujours manifesté son entière solidarité avec la lutte des peuples qui se sont soulevés pour défendre leur identité nationale contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. Mon pays condamne résolument la politique raciste de l'*apartheid*, qui représente un défi à l'humanité tout entière et crée de graves dangers pour la paix et la sécurité générales.

81. Dans un esprit de solidarité militante avec les peuples africains — solidarité qui a été une fois de plus réaffirmée par le président Nicolae Ceausescu à l'occasion de sa récente visite en Afrique —, la délégation roumaine joint sa voix à celles des délégations africaines qui ont demandé, au cours du présent débat, que le Conseil adopte des mesures résolues, y compris l'application d'un embargo obligatoire sur la vente d'armes à l'Afrique du Sud et l'application de sanctions économiques, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte.

82. La délégation roumaine est prête à contribuer, avec tous les membres du Conseil, aux efforts visant à définir les mesures adéquates qui puissent obtenir l'accord général, afin de déterminer des progrès significatifs vers l'éradication de la politique d'*apartheid* et de la discrimination raciale.

83. Fidèle aux principes de sa politique étrangère, mon pays est aussi décidé à prêter à l'avenir tout son appui aux peuples de l'Afrique australe qui luttent contre l'oppression et l'occupation étrangères afin d'exercer leur droit à l'autodétermination et à une vie digne, libre et indépendante.

84. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le dernier orateur est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

85. M. KANE (Mauritanie): L'examen de la question soumise actuellement au Conseil de sécurité vient à un moment où l'Afrique traverse une période particulièrement difficile de son histoire. Les changements politiques et les actes de violence que l'on constate sur le continent africain, et plus particulièrement dans sa partie australe, sont autant de signes révélateurs d'une situation explosive infiniment dangereuse et dont les conséquences risquent de peser lourdement sur la paix et la sécurité internationales si des mesures immédiates et énergiques ne sont pas prises par le Conseil.

86. Je voudrais, avant d'aborder le fond de la question dont le Conseil est saisi, m'acquitter d'un devoir agréable en vous félicitant, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Le fait que le sort ait voulu que vous présidiez le Conseil au moment où celui-ci examine l'un des problèmes les plus brûlants et auquel le destin du continent africain tout entier reste lié ne peut pour nous autres Africains que nous renforcer dans nos convictions profondes et légitimes qu'un tournant décisif et irréversible sera désormais amorcé par le Conseil pour rétablir la légitimité et le droit en Afrique du Sud.

87. Nous éprouvons une fierté légitime à vous voir présider le Conseil de sécurité au nom des Etats-Unis d'Amérique, non seulement parce que vous êtes originaire du continent africain, qui a donné le meilleur de lui-même pour constituer une partie précieuse de l'âme de la nation que vous représentez ici, mais aussi et surtout en raison de votre engagement militant aux côtés des faibles et des opprimés à travers le monde. Disciple infatigable de feu Martin Luther King, vous avez su élever votre voix avec un courage exemplaire partout où la lutte pour les droits de l'homme et pour la défense des libertés fondamentales était engagée. En vous, nous voyons non seulement un frère et un compagnon de lutte, mais aussi un homme qui a su transformer en principes moraux les activités quotidiennes de sa vie. C'est donc avec espoir et aussi avec sympathie que nous suivons vos actions, aussi bien au sein du Conseil de sécurité qu'au sein du système des Nations Unies. Vos qualités personnelles, votre sagesse, votre compétence et le sens élevé du devoir que nous vous connaissons contribueront, nous en sommes persuadés, au succès des travaux du Conseil.

88. L'intransigeance de certains gouvernements et leur volonté de domination ont failli, par deux fois, entraîner l'humanité au bord de la catastrophe. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies, les foyers de tension qui avaient surgi en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans une partie du continent africain se sont éteints l'un après

l'autre. Si la fin de ces conflits est due en grande partie à la détermination et au sacrifice des peuples opprimés, elle est due aussi à la sagesse et au courage politique de l'opinion publique des ex-puissances coloniales. La sagesse qui a prévalu a permis aux puissances coloniales et aux nations opprimées d'hier de tisser de nouveaux rapports dans un climat de confiance et d'estime réciproques.

89. Une telle mutation aurait pu servir d'exemple. Mais, en dépit de cet enseignement de l'histoire, la situation en Afrique australe demeure ce qu'elle était depuis la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation et le défi permanent que la citadelle de l'*apartheid* lance à la communauté internationale ont fait couler tant d'encre, suscité tant de colère et d'indignation, déçu tant d'espoirs, que les nations faibles et opprimées sont arrivées parfois à douter de la raison d'être de l'Organisation et de la valeur des objectifs qui lui sont assignés.

90. Rares sont les pays qui ont bénéficié d'autant d'indulgence de la part de l'Organisation, et aucun pays, qui, comme l'Afrique du Sud, a révélé au grand jour sa politique d'oppression et de discrimination, n'a bénéficié d'autant de chances de faire amende honorable.

91. En dépit des centaines de résolutions et de décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et en dépit de l'avis sans équivoque de la Cour internationale de Justice⁵ concernant le cas spécifique de la Namibie, l'Afrique du Sud reste inaccessible et intraitable. Je ne voudrais pas, et ce en raison du calendrier trop chargé du Conseil, entrer dans le détail. D'ailleurs, une telle approche demanderait plusieurs jours, voire plusieurs semaines de travail intense. Je me contenterai tout simplement d'évoquer la résolution 366 (1974) du Conseil. Dans cette résolution, le Conseil, se fondant sur des déclarations verbales du Gouvernement sud-africain, demandait à celui-ci de lui adresser une déclaration écrite par laquelle il s'engagerait à coopérer avec le Conseil en vue de mettre en application les diverses résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

92. Je dois ajouter qu'un an avant l'adoption de cette résolution le régime de Pretoria déclarait qu'il lui faudrait six mois pour transformer les conditions en Afrique australe et abonder dans le sens des vœux maintes fois exprimés par la communauté internationale. Mais, une fois de plus, la montagne devait accoucher d'une souris. Le 27 mai 1975, en effet, dans sa réponse au Conseil de sécurité [S/11701], le régime de Pretoria déclarait ne pas être en mesure de prendre des engagements conformément à la résolution 366 (1974).

93. D'autres initiatives ont été prises aussi bien par certains gouvernements africains que par plusieurs autres gouvernements à travers le monde pour débloquer la situation en Afrique australe. En dépit de la bonne volonté de l'ex-Secrétaire d'Etat M. Henry Kissinger, et en dépit des promesses faites par ce dernier au Gouvernement de

⁵ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

Pretoria, Vorster et ses amis ont préféré une fois de plus garder le silence et adopter la politique de l'autruche qui, il faut bien le dire, leur a réussi jusqu'à présent.

94. Cette attitude de l'Afrique du Sud ne surprend personne car elle s'inscrit dans le plan immuable d'une politique conçue et savamment entretenue depuis plus d'un quart de siècle. Pour le Gouvernement sud-africain, le peuple sud-africain préfère la colonisation à la souveraineté, l'exploitation à la prospérité, les méthodes brutales et policières à la liberté, la division à l'unité. Voilà ce qui a constitué et constitue depuis plus d'une génération la politique de l'administration sud-africaine.

95. Les espoirs plusieurs fois déçus de la majorité africaine ne pouvaient qu'engendrer un soulèvement populaire dans les villes, les villages et les campagnes. La guerre de résistance menée par le peuple sud-africain sous la direction des mouvements de libération a permis au monde, grâce aux masse média, d'être le témoin des brutalités que subit la majorité africaine et du calvaire qui lui est imposé depuis plus d'un quart de siècle.

96. Après les massacres de Sharpeville, qui continuent à hanter nos consciences, les massacres de Soweto, véritable génocide des temps modernes, sont venus nous rappeler comme un avertissement suprême que le temps des négociations avec la citadelle de l'oppression et de l'*apartheid* était à jamais révolu. Pendant plus d'une semaine, grâce à la télévision, chacun de nous a pu être témoin de l'ampleur et de la brutalité de la répression qui s'abat sur le peuple sud-africain. Matraques et chiens policiers, mitrailleuses et armes automatiques ont ravagé, comme une épidémie, une population dont la seule faute est d'avoir exigé la liberté comme elle existe partout ailleurs.

97. Il n'est pas souhaitable et il n'est pas possible que le Conseil de sécurité continue à ménager le Gouvernement sud-africain, qui est passé maintenant maître dans l'art de décimer des villages tout entiers et de massacrer sans discernement femmes, enfants et vieillards. Le Conseil doit prendre une position sans équivoque s'il veut que les peuples continuent de croire encore au rôle fondamental qui lui est assigné et qui est de prévenir tout ce qui peut, de près ou de loin, mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

98. Si le rôle de préserver la paix et la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, la force du Conseil dépend essentiellement du respect scrupuleux par les pays nantis qui le composent des résolutions et décisions qu'il adopte. Il est paradoxal, en effet, que ces pays votent en

faveur de résolutions pour en tirer des avantages politiques et qu'ils les bafouent par ailleurs en entretenant des relations illicites avec les racistes de Pretoria.

99. Le commerce fructueux que certains des pays développés entretiennent avec Pretoria et la vente massive par ces mêmes pays d'armes utilisées par l'Afrique du Sud pour massacrer les populations africaines sont autant d'actes immoraux que le Conseil devrait condamner sans faiblesse. On ne peut pas chercher à préserver une amitié somme toute naturelle avec les peuples africains en cherchant par ailleurs à engraisser ceux qui constituent les ennemis potentiels de l'Afrique et de la communauté internationale.

100. Le choix est simple et clair : les pays développés en question doivent choisir l'Afrique ou se ranger du côté des ennemis de l'Afrique. Le seuil de rupture est désormais atteint; les positions à prendre doivent être sans équivoque.

101. Concernant le commerce avec les régimes racistes d'Afrique australe, je dois, au risque de sortir du sujet que le Conseil traite actuellement, rendre un hommage mérité au gouvernement du président Carter pour la décision qu'il a prise de supprimer les importations de chrome rhodésien. Nous savons toutes les difficultés auxquelles le Gouvernement américain s'expose en prenant cette décision courageuse. Mais la décision du président Carter de moraliser les relations internationales ne pouvait trouver meilleur champ d'application. Puisse-t-elle servir d'exemple aux autres gouvernements qui entretiennent des relations commerciales avec la Rhodésie et l'Afrique du Sud !

102. Un grand chef d'Etat, le président Mao Tsétoung, a dit que le voyage le plus long du monde commence par un premier pas. Les premiers pionniers qui ont compris cet enseignement ont préféré faire don de leur vie à Sharpeville pour servir d'exemples à la postérité. Les événements de Soweto et les soulèvements populaires que l'on constate partout en Afrique du Sud prouvent, comme le dit un proverbe africain, que "de la racine aux feuilles, la sève monte et ne s'arrête jamais". L'Afrique du Sud finira par comprendre que l'on peut tout faire avec une baïonnette sauf s'asseoir dessus. L'oppression ne peut être un système éternel de gouvernement.

103. Un processus irréversible vers la libération totale du continent africain et de l'Afrique australe en particulier est désormais déclenché. Notre souhait et notre espoir, c'est que le Conseil de sécurité puisse aider à cette libération.

La séance est levée à 13 h 15.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
